



Agence internationale de l'énergie atomique

## **CIRCULAIRE D'INFORMATION**

---

# **INF**

INFCIRC/303/Mod.1

11 avril 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

### **TEXTE DE L'ACCORD DU 8 JUILLET 1982 ENTRE L'ARGENTINE ET L'AGENCE POUR L'APPLICATION DE GARANTIES A LA FOURNITURE DE MATIERES NUCLEAIRES PAR L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**

1. L'Accord<sup>1/</sup> entre la République argentine, la République fédérative du Brésil, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties est entré en vigueur le 4 mars 1994.
2. A la suite de l'entrée en vigueur dudit accord pour l'Argentine, l'application des garanties au titre de l'accord<sup>2/</sup> [ci-dessus] a été suspendue.

---

1/ INFCIRC/435.

2/ INFCIRC/303.